



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question écrite n° 27412

Texte de la question

M. Jacques Remiller souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères au sujet de l'assassinat du journaliste de Radio France internationale, Jean Hélène, en Côte d'Ivoire, par un sous-officier ivoirien. A travers ce drame, c'est la France entière qui voit tragiquement sanctionnés les efforts entrepris pour stopper la descente aux enfers de ce pays africain. Il souhaiterait savoir si la France a l'intention de demander des éclaircissements sur les circonstances de cet assassinat. De plus, il lui serait agréable de savoir si des mesures visant à la mise en place d'une protection spéciale au profit des journalistes français en mission dans des pays en crise seront adoptées, et dans quels délais.

Texte de la réponse

L'assassinat le 21 octobre dernier de Jean Hélène, correspondant de Radio France internationale à Abidjan, a suscité la profonde émotion des autorités françaises. Il souligne, par ailleurs, l'impératif qui s'attache à la mise en oeuvre effective du processus de Marcoussis. La France, par la voix du Président de la République, a immédiatement demandé aux autorités ivoiriennes de diligenter une enquête rigoureuse et de prendre des sanctions exemplaires pour qu'un tel acte de violence et de haine, commis par un représentant de l'ordre dans l'exercice de ses fonctions, ne se reproduise plus. Deux plaintes avec constitution de parties civiles ont été déposées en France le 23 octobre auprès du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris l'une par la direction de RFI, l'autre par la famille de Jean Hélène. L'association Reporters sans frontières s'est également constituée partie civile. Une commission rogatoire internationale a été établie le 6 novembre, à laquelle les autorités ivoiriennes ont très rapidement donné leur accord. Le juge d'instruction et le procureur de la République chargés de ce dossier se sont déplacés à Abidjan les 16 et 17 novembre. Les autorités judiciaires ivoiriennes ont communiqué sans difficulté l'intégralité des pièces de la procédure, desquelles il ressort que la culpabilité du policier, actuellement incarcéré et inculpé de meurtre, est établie, et qu'il sera prochainement jugé par un tribunal militaire. Les autorités ivoiriennes se sont engagées à tenir informés le juge d'instruction et le procureur de la République du déroulement de la suite de la procédure. S'il n'existe pas de mesures particulières concernant la sécurité des journalistes présents en Côte d'Ivoire, des consignes de vigilance leur ont bien sûr été adressées, comme à l'ensemble des Français vivant ou voyageant en Côte d'Ivoire. La France reste, par ailleurs, attentive à ce que Radio France internationale, dont le rayonnement sur le continent africain est grand, continue à exercer dans de bonnes conditions sa mission d'information.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27412

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8320

Réponse publiée le : 3 février 2004, page 824